

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONSEIL DE LA CONCURRENCE

LE PRÉSIDENT

مجلس المنافسة

الرئيس

Allocution du Président du Conseil de la concurrence

à l'occasion de la journée d'étude sur :

« Le contrôle des concentrations économiques »

- 25Avril 2019 - Hôtel El-DJAZAIR - Alger -

Mesdames et Messieurs,

Honorables invités,

Bienvenue à cette journée.

I/-Plaidoyer pour la concurrence.

Permettez-moi de rappeler que cette journée d'étude consacrée à un sujet figurant au centre des missions de toute autorité de la concurrence, à savoir **le contrôle des structures du marché**, en plus de ses missions consultatives et juridictionnelles habilitant cette autorité à émettre des avis sur des questions liées à la concurrence et infliger des sanctions pécuniaires pour les infractions aux règles de la concurrence.

Cette journée s'inscrit, il est utile de le rappeler, dans le cadre du **programme de communication** (plaidoyer) initié par la Conseil de la concurrence depuis sa réactivation en janvier 2013, visant à diffuser la culture de la concurrence insuffisamment ancrée dans notre pays en transition depuis son passage d'une économie administrée à une économie de marché dans les années 1990.

A ce jour, le Conseil de la concurrence a organisé plus de dizaine d'évènements de ce genre dédiés à des thèmes liés à la concurrence.

A titre de rappel, il y a lieu de citer notamment les journées d'étude consacrées aux sujets suivants :

- La place du Conseil de la concurrence dans l'édifice institutionnel ;
- Le rôle du Conseil de la concurrence dans la régulation du marché ;
- Les abus de positions dominantes ;
- Les indices de collusion en matière de marché publics ;
- Une économie régulée, une entreprise performante et compétitive, un consommateur protégé ;
- La concurrence et son impact sur la croissance, la création d'emplois, la lutte contre la pauvreté, l'innovation ;
- Le principe de la neutralité des règles de la concurrence ;
- Etc.

Animées par des experts nationaux et étrangers spécialisés en la matière, ces journées d'étude ont été suivies par des représentants du Parlement, de la Présidence de la République, du Premier Ministère, de certains départements ministériels, des entreprises économiques publiques et privées, des organisations patronales, des associations de protection du consommateur, des universités et instituts de formation et des médias.

Les actes de ces journées sont publiés sur le Bulletin Officiel de la concurrence (BOC) et sur le site internet du Conseil de la concurrence.

De même qu'il paraît opportun de préciser que ces journées ont été organisées par le Conseil de la concurrence avec ses propres moyens ou avec l'appui d'autorités de la concurrence étrangères dans le cadre de conventions de coopération signées avec les deux (02) parties (Autorité française de la concurrence, Autorité fédérale autrichienne de la concurrence), de l'Union Européenne par le biais du Programme d'Accompagnement de l'Accord d'Association avec l'Union Européenne (P3A) et la CNUCED.

II/- Les objectifs de cette journée.

Le thème de cette journée, à savoir « **Le contrôle des concentrations économiques** » connues sous les termes de fusions-acquisition ou création de joint-ventures constitue, comme indiqué plus haut, une des principales missions de toute autorité de la concurrence que la loi habilite à exercer un contrôle des opérations de concentration que les entreprises doivent obligatoirement lui notifier préalablement à leur réalisation lorsque ces fusions-acquisition leur permettent d'accaparer une certaine part du marché.

Ce contrôle en amont de la structure du marché par le Conseil de la concurrence permet de prévenir des situations de positions dominantes au trop fortes ou des monopoles susceptibles de porter préjudice aux consommateurs en termes de prix d'offres et de qualité.

Cette mission conférée au Conseil de la concurrence algérien par l'ordonnance n° 03-03 du 19/07/2003 modifiée et complétées, relative à la concurrence en ses articles 15 et suivants sera exposée par Mr. SLIMANI Djilali, membre permanent du Conseil de la concurrence et par d'éminents experts étrangers qui présenteront les expériences de leur pays en la matière.

Permettez-moi, au nom du Conseil de la concurrence de remercier les experts ici présents qui ont accepté de répondre à notre invitation malgré leurs lourdes charges. Je tiens également à réitérer la gratitude du Conseil de la concurrence à Mr Rafik RABIA, avocat des barreaux de Paris et d'Alger pour son efficace collaboration à l'organisation de cette journée notamment par la mobilisation d'un panel d'experts aux compétences avérées en la matière.

Les experts décriront les procédures de traitement des projets de concentrations notifiés aux autorités de la concurrence et les engagements des entreprises auteurs des projets de fusion permettant d'atténuer les effets des concentrations.

Enfin et avant de céder la parole aux intervenants, je voudrais souligner les enjeux liés à la problématique des fusions qui suscite un grand intérêt des organisations internationales spécialisées (CNUCED, OCDE, Banque Mondiale etc.) et les défis auxquels les autorités chargées de veiller à l'application de la concurrence doivent faire face de façon à atténuer les effets des restructurations économiques (fusions) sur la préservation de l'emploi et le pouvoir d'achat des travailleurs, l'équité et la justice sociale, l'égalité des genres, la transparence dans l'octroi des marchés, le respect des pratiques concurrentielles et la non création de barrières à l'entrée des marchés.

Amara ZITOUNI

Président du Conseil de la concurrence